KPMG Entreprises
Provence
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009
Cinémarseille
2, rue du Cinéma - 13016 Marseille
Ce rapport contient 18 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG

KPMG Entreprises
Provence
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Siège social : 2, rue du Cinéma – 13016 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Cinémarseille, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe qui expose le changement de présentation concernant la contribution volontaire de la Ville de Marseille, mentionnée en bas du compte de résultat et non plus comptabilisée pour un montant équivalent en charges et produits de l'exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris Le Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de présentation :

La note 2 de l'annexe expose le changement de présentation intervenu au cours de l'exercice concernant les contributions volontaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la régularité de ce changement et la présentation qui en a été faite afin de rétablir la comparabilité des comptes.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimé adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 28 avril 2010

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Joëlle Bouchard
Actionnaire

Robert Acquaviva
Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF (en €)	2009 BRUT	2009 Amort.	2009 NET	2008 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 860	382	1 478	0
Matériel technique	25 162	24 556	606	1 311
Autres immobilisations corporelles	98 837	95 182	3 655	2 421
Immobilisations financières	1 727	0	1 727	1 087
	127 586	120 120	7 466	4 819
ACTIF CIRCULANT				
Créances	10 810		10 810	5 858
Autres créances	31 405		31 405	11 456
Disponibilités	112 168		112 168	138 242
	154 382		154 382	155 556
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	0			2 429
TOTAL	**281 968**	**120 120**	**161 848**	**162 804**

PASSIF (en €)	2009	2008
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES		
Fond social	5 992	5 992
Report à nouveau	35 630	35 063
Résultat de l'exercice	-2 947	567
Provisions pour risques et charges	32 891	21 843
Subventions d'équipement	0	0
Situation nette	71 565	63 464
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	108	114
Fournisseurs	18 656	26 803
Fournisseurs d'immobilisations	0	0
Dettes fiscales et sociales	55 080	50 293
Autres dettes	5 338	0
	79 182	77 210
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	11 101	22 130
TOTAL	**161 848**	**162 804**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

CHARGES (en €)	2009	2008	2008 Retraité (1)	PRODUITS (en €)	2009	2008	2008 Retraité (1)
Achats et charges externes	265 926	280 849	250 849	Production vendue	102 863	100 306	100 306
Impôts et taxes	13 683	13 725	13 725	Subvention d'exploitation	455 339	471 232	441 232
Salaires	236 030	221 993	221 993	Autres produits	29	78	78
Charges sociales	84 336	81 171	81 171	Reprises sur provisions et transferts de charges	32 778	40 145	40 145
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 677	8 303	8 303	Produits financiers	0	10	10
Autres charges	1 614	3 017	3 017	Produits exceptionnels	22 560	3 639	3 639
Charges financières	649	1 401	1 401	Résultat net (perte)	2 947	0	0
Charges exceptionnelles	602	4 385	4 385	Résultat net (bénéfice)	0	-567	-567
TOTAL	**616 516**	**614 844**	**584 844**	TOTAL	**616 516**	**614 844**	**584 844**
Mise à disposition gratuite des locaux	**30 000**	**0**	**30 000**	**Prestations en nature Ville de Marseille**	**30 000**	**0**	**30 000**

(1) afin de permettre la comparaison des exercices 2008 et 2009, retraitement de l'exercice 2008 avec la mention des contributions volontaires en bas de compte de résultat

CINEMARSEILLE

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 161.848 € et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 616.516 € et dégageant un déficit de – 2 947 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Les notes n°1 à 12, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat du 1er janvier au 31 décembre 2009	Note N°
I - Règles et Méthodes Comptables	1
II - Changements de Méthode	3
III - Compléments d'information relatifs au Bilan et au Compte de Résultat	
- Etat de l'actif immobilisé	4
- Etat des amortissements	4
- Etat des provisions	5
- Etat des échéances des créances et des dettes	6
- Détail des produits à recevoir	7
- Détail des charges à payer	7
- Détail des comptes de régularisation (Actif et Passif)	8
- Engagements hors bilan	9
- Informations complémentaires	10

Note n° 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (règlement N°99-01 et 99-03 du CRC) relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité :

- Logiciels	3 ans
- Matériel de projection	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Chapiteau	5 ans
- Agencements et aménagements	5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Mobilier	5 ans
- Installations générales	5 ans

b) **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lors de l'apparition d'un risque d'irrécouvrabilité.

c) **Provision pour risques et charges**

Une provision est constituée lorsqu'un risque est avéré et son estimation est réalisée à partir des informations connues.

d) **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Cette provision est calculée en prenant en compte les indemnités acquises au 31/12/2009 (charges sociales incluses) et évaluées selon les droits spécifiés dans la convention collective à laquelle est rattaché le personnel. Seul le personnel en contrat à durée indéterminée âgé d'au moins 55 ans a été pris en compte

Le calcul de la provision n'est pas actualisé et n'est pas pondéré par une table de mortalité et par le « turn-over » du personnel.

Note n° 2

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Afin d'être en harmonie avec le règlement CRC N°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations modifié par le règlement CRC N°2004-12, la présentation des comptes annuels a été modifiée comme suit :

Les contributions volontaires de la Ville de Marseille, correspondant à la mise à disposition gratuite des locaux, ne sont plus comptabilisées pour un montant équivalent dans les postes « autres achats et charges externes » et « subventions », mais font l'objet d'une information en bas du compte de résultat.

Afin de permettre le comparatif entre les exercices 2008 et 2009, vous trouverez un tableau faisant apparaître les retraitements réalisés.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

CHARGES (en €)	2009	2008	2008 Retraité	PRODUITS (en €)	2009	2008	2008 Retraité
Autres achats et charges externes	265 926	250 849	250 849	Subvention d'exploitation	455 339	441 232	441 232
Loyer des locaux "L'alhambra"	0	30 000	0	Valorisation gratuité des locaux	0	30 000	0
Total Achats et charges externes	265 926	280 849	250 849	Total Subventions d'exploitatio	455 339	471 232	441 232
Mise à disposition gratuite des locaux	30 000	0	30 000	Prestations en nature Ville de Marseille	30 000	0	30 000

Note N°3

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2009				
en €	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel	0	1 860	0	1 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	25 651	0	488	25 163
Autres immos corporelles	108 003	2 775	11 941	98 837
TOTAL	**133 654**	**4 635**	**12 429**	**125 860**

Note N°4

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2009				
en €	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel	0	382	0	382
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	24 339	705	488	24 556
Autres immos corporelles	105 581	1 542	11 941	95 182
TOTAL	**129 920**	**2 629**	**12 429**	**120 120**

Note N°5

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2009				
en €	Montant des provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions cumulées à la clôture de l'exercice
PROVISION				
pour risques	19 343	6 347		25 690
pour charges	2 500	4 700		7 200
TOTAL	**21 843**	**11 047**	**0**	**32 890**

Note N°6

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 2009 (en €)							
CREANCES	Montant net au Bilan	ECHEANCES		DETTES	Montant net au Bilan	ECHEANCES	
		Moins d'un an	Plus d'un an			Moins d'un an	Plus d'un an
Clients	10 810	10 810	0	Emprunts auprès des établissements de crédits	108	108	0
Autres Créances	3 160	3 160	0	Fournisseurs	18 656	18 656	0
Produits à recevoir	28 245	28 245	0	Dettes fiscales et sociales	55 080	55 080	0
			0	Autres dettes	5 338	5 338	0
TOTAL	42 215	42 215	0		79 182	79 182	0

Note N°7

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Subvention Fondation de France	3000 €
Subvention Conseil Régional 2009	16 500 €
Subvention Conseil Régional 2008	5 882 €
Divers (IJSS)	2 862 €
TOTAL	**28 244** €

Note N°8

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs factures non parvenues	13 631 €
Personnel provision pour congés payés	29 232 €
Organismes sociaux Charges à payer	3 400 €
Etat	1 575 €
Intérêts courus à payer	107 €
TOTAL	**47 945** €

Note N°9

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

N E A N T

Note N°10

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation concernant 2010 :	11 101 €
TOTAL	**11 101 €**

(*) dont 11 K€ de participation liée aux loyers du photocopieur sur 6 trimestres.

Note N°9

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

N E A N T

Note N°10

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation concernant 2010 :	11 101 €
TOTAL	**11 101 €**

(*) dont 11 K€ de participation liée aux loyers du photocopieur sur 6 trimestres.

Note N°11

ENGAGEMENT RELATIF AUX INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

La provision pour indemnités de départ à la retraite, mentionnée dans "les règles et méthodes", ne tient pas compte du personnel âgé de moins de 55 ans. Au 31 décembre 2009, une estimation du coût complémentaire de la provision pour indemnité de départ à la retraite a été réalisée en retenant la même méthode que celle utilisée pour les personnes âgées de 55 ans et plus et s'élève à 58 669 €.

Note N°12

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

MATERIEL	Redevances ht payées			Redevances ht restant à payer		
	Antérieures	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 2 à 5 ans	Totales
1 Photocopieur CANC	3 027	12 108	15 135	12 108	39 351	51 459

Prix de vente final au terme de la location : 872 € HT

INFORMATIONS SUR L'EFFECTIF MOYEN

Cadres	2
Non Cadres	7
Total	**9**

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés et n'ayant pas donné lieu à demande s'élève au 31/12/2009 à 1 080 heures.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul en 2009.